La gestion du risque inondation

Bruno Ledoux



LONDRES - PARIS - NEW YORK

Chez le même éditeur

Les stations de pompage d'eau

ASTEE, Travaux de la commission Distribution de l'eau, 6e édition, 2005

La mesure de la conductivité hydraulique dans les sols – Choix des méthodes J.-C. Chossat, 2004

L'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes – Objectifs, méthodologies et cas pratiques M. Lerond, C. Larrue, P. Michel, B. Roudier, C. Sanson, 2003

Études sur l'environnement – De l'échelle du territoire à celle du continent Académie des sciences, rapport sur la technologie n° 15, 2003

Eau, environnement et santé publique – Introduction à l'hydrologie R. Vilaginès, 2003

La pluridisciplinarité dans les problèmes de l'environnement : les interactions air sol eau Numéro spécial de la Revue des sciences de l'eau, vol. 15

B. Bobée, P. Florent, D. Ballay, J.-P. Villeneuve, coord., 2002

Encyclopédie de l'hydrologie urbaine et de l'assainissement Collection Eaux pluviales

B. Chocat, 1997



© LAVOISIER, 2006

ISBN: 2-7430-0829-6

© Lavoisier – La photocopie non autorisée est un délit



L'immense étendue des désastres causés par les dernières inondations, le retour en quelque sorte périodique de ce fléau, qui semble s'aggraver sans cesse, imposent à l'administration des travaux publics des devoirs impérieux.

Rétablir les lieux dans leur état primitif, ce serait laisser le pays exposé à de nouvelles catastrophes semblables à celles que nous déplorons.

Il faut aujourd'hui que la question de la défense du territoire contre l'invasion des eaux, question toujours éludée ou qui n'a jamais provoqué que des mesures partielles et incomplètes, soit abordée et résolue d'une manière générale.

Il faut que, désormais, nos grandes villes soient mises définitivement à l'abri d'un fléau qui forme un pénible contraste avec l'état actuel de la science.

Circulaire du ministre de l'Agriculture, du Commerce, des Travaux publics aux préfets au sujet du programme des études à mener sur les inondations 26 juillet 1856

Lavoisier – La photocopie non autorisée est un délit

Avant-propos

Il n'aura échappé à aucun responsable politique, aucun fonctionnaire de l'État ou des collectivités, aucun citoyen, que les inondations ont régulièrement fait la une de l'actualité au cours de ces quinze dernières années. Si la France a connu des catastrophes particulièrement meurtrières ou d'un coût élevé – toutes proportions gardées, relativement à d'autres maux et d'autres pays – l'Europe n'a guère été épargnée, pas plus que d'autres continents, comme l'Amérique du Nord notamment.

À chaque inondation grave, la première attitude est celle de la consternation, de l'incrédulité, puis très vite les mémoires, celles des anciens ou mieux, celles des archives, viennent poser leur sentence, balayant notre penchant à toujours voir dans le dernier événement le pire jamais vécu : la dernière inondation ressemble fort à une précédente ou bien elle n'atteint pas en ampleur une autre un peu plus ancienne.

Pourtant, notre politique nationale de prévention du risque inondation n'a jamais connu un tel développement. Les textes législatifs se succèdent à un rythme soutenu depuis 1982 et surtout 1995, les crédits consacrés à cette question ne cessent d'augmenter, le nombre de fonctionnaires en charge de la prévention s'accroît lui aussi, au sein des services de l'État et plus encore dans les collectivités, les initiatives nationales et locales se multiplient, les programmes de recherche sont nombreux.

Il faut bien reconnaître que les inondations les plus récentes en France n'ont guère d'équivalent depuis la Seconde Guerre mondiale. Elles semblent se multiplier et leurs conséquences humaines et économiques semblent plus graves qu'auparavant. C'est du moins ainsi qu'elles sont perçues par l'opinion publique et la demande sociale est de plus en plus forte pour que les pouvoirs publics s'emparent sérieusement de ce problème et lui apportent des réponses sinon définitives du moins significatives. On assiste à un discours ambigu, tra-

duisant à la fois la reconnaissance que l'on ne peut guère empêcher la pluie, que les rivières doivent bien déborder lorsque les volumes d'eau tombés des cieux sont trop importants, et en même temps le sentiment que les inondations étaient moins graves par le passé, que les crues survenaient moins brutalement et donc qu'il faudrait faire quelque chose pour que cela cesse...

Face à une certaine gravité et une certaine répétition des inondations récentes d'une part, à une demande sociale de plus en plus forte d'autre part, les pouvoirs publics ont donc engagé une politique volontariste de prévention du risque inondation. Cela se traduit par une mobilisation importante de la communauté scientifique sur ce thème, l'émergence et le développement de bureaux d'études spécialisés, la mobilisation de nouveaux acteurs, la mise au point de nouvelles approches de gestion du risque. Cette notion de gestion du risque bénéficie d'ailleurs d'une réflexion très intense visant une large palette de phénomènes, tant naturels qu'industriels ou sociétaux.

La réflexion sur la gestion du risque inondation et les actions qui en découlent conduisent actuellement en France à une modification profonde des réponses que la société apporte à cette menace. Cette évolution n'est d'ailleurs pas spécifique à la France et un processus similaire s'observe un peu partout dans les pays industrialisés, mais aussi dans nombre de pays en développement.

Cette nouvelle approche du risque inondation donne lieu depuis dix ans à de très nombreuses publications, à caractère scientifique, technique, méthodologique, ainsi qu'à plusieurs retours d'expérience. Les connaissances et les expériences accumulées au sein des équipes scientifiques, des bureaux d'études, des administrations et des collectivités sont de plus en plus nombreuses, diverses, innovantes et pertinentes. Il n'existe néanmoins aucune publication qui ait cherché, non pas à synthétiser tout cela, mais à présenter l'essentiel de ses apports pour proposer un cadre pouvant servir à des politiques locales et pragmatiques du risque inondation.

C'est l'objectif que vise cet ouvrage. Il ne s'agit donc pas d'un manuel universitaire, d'un livre scientifique ou d'un essai. Ce livre est plutôt une mise en forme de l'expérience et des points de vue d'un praticien, au regard du contexte législatif et réglementaire existant ainsi que des savoirs scientifiques et techniques disponibles. La présentation qui est faite ici de ces savoirs ne remplace pas la consultation d'ouvrages plus spécialisés dont les références sont systématiquement mentionnées.

Ce livre s'adresse avant tout aux praticiens de la gestion du risque inondation, c'est-à-dire aux personnes qui, au sein des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales et territoriales, mettent en œuvre des politiques de gestion du risque inondation. Il se veut un guide pour aider ces praticiens, d'une part, à mieux comprendre les outils disponibles et, d'autre part, à élaborer puis mettre en œuvre, après validation politique, des stratégies de gestion du risque.

On ne trouvera donc pas dans cet ouvrage des recommandations générales sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la politique nationale de pré-

Avant-propos VII

vention des inondations et à son dispositif législatif, réglementaire et organisationnel. Il s'agit plutôt de suggestions, à base d'exemples, visant à mieux organiser à l'échelle locale la mobilisation des acteurs et l'utilisation des outils existants pour limiter les risques inondations.

Tables des matières

Avant-propos	V
Liste des sigles et abréviations	
Synthèse introductive	1
Partie 1 - Connaissance du risque inondation	
Chapitre 1	
Pourquoi et comment évaluer le risque ?	15
1. Qu'est-ce que le risque ?	16
1.1. Aléas, enjeux et vulnérabilité	
1.2. Une définition trop réductrice?	
2. À quoi sert la connaissance du risque ?	18
3. Qui doit produire cette connaissance ?	19
3.1. Quels experts ?	19
3.2. Quels maîtres d'ouvrage ?	
4. Comment produire et communiquer cette connaissance ?	
4.1. Transparence et diffusion de l'information sur les risques	
4.2. Associer le local à la production de connaissance	
4.3. La cartographie communautaire des aléas facteurs d'inondation.	24
Chapitre 2	
Connaissance de l'aléa	25
1. Les différents types d'inondation	27
1.1. Les inondations de plaines	
1.2. Les inondations par crues torrentielles	
1.3. Les inondations par ruissellement en secteur urbain	
1.4. Inondation par remontées de nappe	

1.5. Les coulées de boue	
1.6. Des modalités différentes de gestion du risque ?	35
2. Origine des crues et des inondations	36
2.1. Les causes « naturelles »	
2.2. Les phénomènes aggravant l'aléa	
3. Les incertitudes sur la fréquence des crues et le zonage de l'aléa	52
3.1. Fréquence des pluies	53
3.2. Fréquence des crues	
3.3. Incertitude sur la mesure des débits	
3.4. Incertitude sur le zonage	
4. Détermination et représentation des zones inondables	
4.1. Importance de la carte	
4.2. L'approche historique	
4.3. L'approche hydrogéomorphologique	
4.4. La modélisation hydraulique	
4.5. La cartographie des zones inondables	/4
Chapitre 3	
Connaissance des enjeux exposés	_77
1. À quoi sert la connaissance des enjeux ?	79
1.1. Que faut-il entendre par enjeux ?	
1.2. Objectifs assignés à la connaissance des enjeux	
1.3. Faut-il se limiter à la zone inondable ?	
2. Évaluation des populations exposées	
2.1. Évaluation à l'échelle communale	
2.2. Évaluation à l'échelle d'une agglomération et des communes proches	
2.3. Évaluation à l'échelle régionale	
3. Recensement et analyse des enjeux économiques	
3.1. La typologie des enjeux	
3.2. Le recensement des enjeux	
4. Reconstituer l'historique de l'urbanisation des zones inondables	
4.1. Contexte de l'étude sur la plaine de la Salanque	
4.2. Estimation de la consommation d'espace	
5. Enjeux et prospective	
5.1. Potentiel d'urbanisation, évolution démographique et contraintes	
réglementaires	
5.2. Approche économique d'un SDAGE (Loire-Bretagne)	
6. Les enjeux du « non-développement »	.102
Chapitre 4	
Connaissance de la vulnérabilité des enjeux exposés	_105
1. Le concept de vulnérabilité	.106

Table des matières XI

1.1. Les travaux de l'UNDRO et la Décennie internationale	106
1.2. La notion de vulnérabilité est-elle attachée à un aléa ?	108
1.3. En France, pas de définition arrêtée du concept de	
vulnérabilité	109
2. La vulnérabilité considérée comme une mesure des enjeux ou une	
caractérisation de l'occupation des sols	110
2.1. La vulnérabilité est parfois synonyme d'enjeux	
2.2. La vulnérabilité comme façon de hiérarchiser	
les enjeux exposés	112
2.3. La vulnérabilité au cœur de la méthode Inondabilité	
3. La vulnérabilité comme la mesure monétaire des dommages	
potentiels	115
4. La vulnérabilité comme la propension à subir des dommages	
4.1. Trois approches de la vulnérabilité	
4.2. L'approche systémique de la vulnérabilité : les facteurs de	
vulnérabilité	117
5. La vulnérabilité humaine	
5.1. Une enquête sur la mortalité imputable aux inondations	
5.2. Conséquences sanitaires des inondations	
5.3. Impacts psychologiques	
6. Les difficultés d'une déclinaison opérationnelle de la vulnérabilité	
6.1. L'activité économique du Val-de-Marne	
6.2. La catastrophe Gard (2002) au crible d'une grille d'analyse	
de la vulnérabilité	130
6.3. Côte Vermeille	
6.4. Plaine de la Salanque	
6.5. Réunion	
0.5. Redinon	137
Chapitre 5	
2	
Évaluation du risque	143
1. La modélisation des impacts économiques	
1.1. Les caractéristiques de l'aléa	
1.2. Les caractéristiques des enjeux	
1.3. Les équations pour calculer les dommages	
1.4. Les sources d'erreur et les incertitudes	
1.5. Le calcul des dommages	
1.6. Confrontation entre la modélisation et le retour d'expérience.	
2. L'approche qualitative du risque	
2.1. Hiérarchisation de la vulnérabilité et croisement avec une	
échelle d'aléa	154
2.2. Expérience sur la Côte Vermeille : le dire d'experts	

3.2. Une approche récente pour la quantification des dangers	158
4. Méthode et place de l'évaluation du risque en Angleterre	160
5. Méthode et place de l'évaluation du risque aux États-Unis	162
Partie 2 - Gestion du risque inondation	
Chapitre 1	
Le risque socialement et économiquement acceptable	167
1. Qui parle du risque acceptable ?	170
1.1. Place de ce concept dans les débats nationaux	170
1.2. La logique des PPR	173
1.3. Ouvrages et crue de référence	175
1.4. Risque acceptable et méthode Inondabilité	176
2. L'exemple de la Camargue	177
3. Exemples étrangers	179
3.1. Suisse	179
3.2. Pays-Bas	180
4. Le rapport Dauge : proposition d'une méthode pour définir	
le risque acceptable	
5. Le principe de précaution a-t-il sa place en matière d'inondation ?.	
5.1. Quelques remarques sur le principe de précaution	
5.2. Précaution et prévention	
5.3. Précaution et inondation	
5.4. Précaution et changement climatique	190
Chapitre 2	
L'indispensable approche globale et la gestion intégrée par bassin	197
1. Intégrer la gestion des inondations de la gestion descours d'eau	202
1.1. Les crues, une facette parmi d'autres de la vie des cours d'eau	202
1.2. La démarche bien rodée des schémas	203
2. Rapprocher la gestion des risques de l'aménagement du territoire .	
2.1. Eau, risque et aménagement	206
2.2. Les échelles et les outils	
2.3. Compatibilité des outils	
2.4. La directive-cadre sur la politique de l'eau	
2.5. Un rapprochement rarement esquissé	
3. Le système d'acteurs à l'échelle du bassin versant	
3.1. Acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement	
3.2. Le rôle et les responsabilités de l'État	212

3.3. Le rôle et les responsabilités des communes	217
3.4. Les structures de bassin	218
3.5. Les riverains	222
3.6. Le rôle des collectivités territoriales	226
3.7. Les agences de l'eau	233
3.8. Les experts	234
4. Le financement de la gestion du risque	
4.1. À qui profite la gestion du risque ?	
4.2. Le rôle des collectivités en matière de financement	
4.3. La part de l'État	240
4.4. Quel rôle pour les agences de l'eau ?	
5. Des exemples de démarches et d'outils	
5.1. Les « schémas de prévention des risques d'inondation »	
5.2. Les programmes d'action de prévention des inondations	
5.3. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux	
5.4. Le problème de la durée	
5.5. Approche globale et concertée du bassin versant de la Saône	
5.6. Le cas des cours d'eau transfrontaliers	
Chapitre 3 Gestion de la rivière et aménagement de son bassin versant	265
1. L'entretien des cours d'eau	268
1.1. De la domestication à la préservation des cours d'eau	
1.2. Le statut juridique des cours d'eau	
1.3. Responsabilités et obligations	
1.4. Que faut-il entendre par entretien?	
1.5. Entretien et inondation	
1.6. Le plan décennal de restauration des cours d'eau	
1.7. Les techniques de l'entretien 35	
1.8. Le plan simple de gestion	
1.9. La propriété foncière : un obstacle à la gestion des cours d'eau ?	
2. L'aménagement du bassin versant	
2.1. Risque inondation et aménagement du territoire	
2.2. Les pratiques agricoles	
2.3. La forêt	
2.4. Préservation des zones humides	303
2.5. La maîtrise du ruissellement urbain	305
Chapitre 4	
Planification urbaine et démarches territoriales	313
1 Historique de la prévention en France	316

© Lavoisier – La photocopie non autorisée est un délit

1.1. Protection et prévention jusqu'à la fin du XIX ^e siècle	
1.2. Protection et prévention au XX ^e et XXI ^e siècles	18
2. Le partage des responsabilités et le défi de la prévention	29
2.1. La faute à qui ?	29
2.2. Comment relever le défi ?	30
2.3. Mais à quoi sert le PPR ?	31
3. Les outils réglementaires	
3.1. Outils de la compétence des communes	
3.2. Outils de la compétence de l'État	
3.3. Les plans de prévention des risques, piliers de la prévention	
des risques	39
3.4. La réflexion des parlementaires en matière de prévention30	
4. La réduction de la vulnérabilité	
4.1. Vivre avec les crues ?	
4.2. Agir sur l'existant	
4.3. Réduire la vulnérabilité : un défi technique, financier et culturel3'	
4.4. Réduction de la vulnérabilité de l'habitat3	
4.5. Réduction de la vulnérabilité en milieu industriel	
4.6. Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles3	
5. Expropriation et délocalisation3	
5.1. La loi Barnier et ses limites	
5.2. L'apport de la loi Risques3	
6. Les campings39	
6.1. Une série tragique39	
6.2. La réglementation en vigueur39	
6.3. La situation nationale	
Chapitre 5	
•	
Les aménagements de protection (les mesures structurelles)3	95
1. Mesures structurelles versus mesures non structurelles	98
1.1. Définition	
1.2. De l'utilisation d'un concept à sa mise en œuvre effective40	
1.3. La position surprenante de la Cour des comptes40	
1.4. La protection contre les inondations est-elle économiquement	
irrationnelle ?	
2. La place des mesures de protection dans une stratégie globale	00
de réduction du risque	07
2.1. Le concept de <i>floodplain management</i>	
2.2. Les réactions à la suite des inondations du Mississippi40	
2.3. Et en France ?	
3. Protéger les lieux habités	
3.1. Le calibrage du lit mineur	

	414
3.2. Les digues	
3.3. Les barrages	
4. Protection, entretien des ouvrages et responsabilités	
4.1. La vieille loi de 1807 et l'exemple de la Camargue	
4.2. Qui doit gérer les ouvrages ?	
4.3. Le financement	
4.4. Les responsabilités	439
Chapitre 6	
Préservation et restauration des champs d'expansion des crues	
Ralentissement dynamique	_457
• •	160
1. Contexte des actions vis-à-vis des champs d'expansion	
1.1. Tour de France des initiatives de gestion des champs d'expansion	400
1.2. Deux grandes problématiques guident les actions sur les champs d'expansion des crues	161
1.3. Le contexte du ralentissement dynamique	
2. Stratégies de préservation des zones inondables	
2.1. Objectifs de la préservation	
2.2. Maîtriser l'urbanisation	
2.3. Protéger les espaces naturels	
2.4. Conserver une agriculture adaptée	
3. Stratégies pour restaurer/améliorer/créer des zones inondables	
3.1. Définition des concepts	
3.2. La restauration « légère » de la fonction écrêtement des crues	
3.3. La restauration « lourde » de la fonction écrêtement des crues	
3.4. L'amélioration de la fonctionnalité écrêtement des crues	
3.5. La création de zones inondables	
3.6. Indemnisation et servitudes	
4. Conclusions sur les facteurs de succès ou d'échec	
4.1. Les acteurs	
4.2. La boîte à outils	
4.3. Des projets de territoire	
4.4. Le temps, nécessaire et contraignant	504
Chapitre 7	
Information et communication	507
1. La communication n'est pas la concertation	510
1.1. Communication / Concertation / Négociation	
1.2. Quels sont les objectifs de la communication ?	
2. L'information réglementaire	
2.1. Un dispositif novateur et ambitieux	

2.2. Mais un lourd constat d'échec	515
2.3. L'obligation faite au maire d'informer régulièrement	
la population	517
2.4. L'information par le moyen des actes de vente ou de location	518
2.5. La pose de repères de crues	520
2.6. Critiques de l'information préventive	524
3. L'étude de la perception des risques	525
3.1. Les sciences sociales au service de la prévention	
3.2. Comment étudier la perception du risque ?	
4. Information et sensibilisation : quels publics visés ?	
4.1. Les associations	
4.2. Les enfants	534
Chapitre 8	
Culture et mémoire	537
1. Pourquoi développer la mémoire des inondations ?	538
1.1. Le concept plus large de « culture du risque »	
1.2. Histoire et mémoire	
1.3. Quelle définition de la « culture du risque » ?	
2. Comment développer cette mémoire ?	
2.1. Mobiliser des moyens au regard des objectifs	
2.2. Préserver et valoriser	
2.3. Les différentes mémoires	541
2.4. Des distinctions qui induisent des stratégies de préservation	
différentes	
2.5. Le travail de préservation	
2.6. Le travail de valorisation	553
Chapitre 9	
Les démarches de concertation et de négociation	557
1. Un chemin balisé ?	562
1.1. Bref rappel sur l'histoire des procédures du débat public	562
1.2. La charte de la concertation de 1996	563
1.3. Appropriation active de la prévention du risque d'inondation	564
1.4. PPR et concertation	566
2. Qui décide et comment ?	572
2.1. Qui décide quoi ?	
2.2. La concertation n'est pas la décision	
2.3. Qui anime la concertation ?	
3. L'analyse coûts-avantages	
3.1. Principes généraux	577

Table des matières XVII

3.2. La notion d'avantages (ou de bénéfices)	579
3.3. À quoi servent les études économiques réalisées en France ?	
4. La démarche « charte de la concertation inondation »	
4.1. Projet de PPR et modes de développement urbain :	
le Lamentin à la Martinique	592
4.2. Nature de l'expertise sollicitée	
4.3. Un diagnostic partagé pour la concertation	593
4.4. Écouter, synthétiser, restituer	
4.5. Faire réagir pour rapprocher les points de vue	595
5. Le diagnostic territorial orienté inondation	596
5.1. Une aide à la compréhension des enjeux et des potentialités	
de développement	597
5.2. Une aide à la réflexion et à la concertation	597
5.3. Des outils spécifiques au diagnostic territorial orienté inondation.	598
5.4. La Boucle de Poses (Eure)	599
6. L'audit patrimonial	
6.1. Principes généraux de l'audit patrimonial	
6.2. Audit patrimonial et risque inondation	
7. Négocier le risque : la méthode inondabilité	615
Cl 10	
Chapitre 10	
La gestion de crise	_619
1. Prévision et alerte	622
1.1. Historique des services d'annonce des crues	622
1.2. Le dispositif réglementaire de la prévision et de l'alerte	
1.3. De l'annonce à la prévision des crues	
1.4. Le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales	639
2. La planification	646
2.1. Rénovation de la planification opérationnelle	647
2.2. L'organisation départementale et nationale	650
2.3. Départementalisation et financement des secours	654
2.4. Le rôle du maire	657
2.5. Plans de sauvegarde communaux	658
Chapitre 11	
Post-crise et reconstruction	673
1. Les enseignements des catastrophes récentes	
1.1. Une mobilisation rapide indispensable	
1.2. Crise et post-crise : élargissement du concept de crise	676

1.4. La mobilisation du niveau central : aides financières,	
dérogations et conseils	678
1.5. La mobilisation du niveau départemental : une tâche	
énorme et complexe	679
1.6. L'aide aux particuliers	680
1.7. L'aide aux entreprises	682
1.8. Aides aux agriculteurs	683
1.9. L'aide aux collectivités locales	
1.10. Les interventions sur les rivières	685
1.11. L'intervention de l'Assurance	686
1.12. L'importance de l'information et de la communication	687
1.13. La nécessité d'un véritable bureau départemental de	
la reconstruction lors des catastrophes majeures ?	689
2. L'expérience québécoise	693
2.1. Présentation de la région du Saguenay	
2.2. Le déroulement de la catastrophe et l'ampleur des dommages	694
2.3. La gestion de la crise	
2.4. Le dispositif de la reconstruction	
2.5. La restauration des rivières	
2.6. Les aides aux familles	
2.7. Urbanisme et prévention	
2.8. Le retour d'expérience organisé par les Québécois	
2.9. Les suites de la reconstruction	
2.10. Le point de vue français sur la catastrophe du Saguenay	
3. Le retour d'expérience	
3.1. Le REX : une initiative essentiellement étatique	
3.2. Inciter les collectivités à pratiquer leur propre REX	
3.3. La méthode du REX positif	712
Chapitre 12	
L'assurance du risque inondation	715
-	
1. Le risque inondation est-il assurable ?	
1.1. Les principes de l'assurance et le risque inondation	
1.2. Trois principes pour indemniser les victimes d'inondations	
2. L'originalité du système français	
2.1. Comment fonctionne le système français ?	
2.2. La réassurance	721
2.3. Constatation de l'état de catastrophe naturelle et procédure	722
d'indemnisation	
2.4. Contentieux entre assurés et assureurs	
2.5. Les comptes du système cat nat	
3. Le régime d'indemnisation des calamités agricoles	726

Table des matières XIX

3.1. Principes et fonctionnement	726
3.2. Aspects financiers du fonds et autres aides	
3.3. Critiques du système et évolutions possibles	
4. Quelles solutions à l'étranger ?	733
4.1. Espagne, Danemark, Norvège: assurance inondation	
obligatoire	734
4.2. Suisse : assurance et fonds privés	735
4.3. Belgique : s'inspirer du système français en le corrigeant	735
4.4. Pays-Bas, Royaume-Uni et Finlande : des solutions diverses	
en fonction de la nature du risque et de la culture économique	
des États	737
4.5. L'Italie : quasi inexistence de l'assurance inondation	738
4.6. L'Allemagne : une tarification par zone de risque31	738
4.7. Le programme national américain de couverture du	
risque inondation	739
5. Quelle évolution possible du système français ?	741
5.1. Première critique : les frais de gestion	741
5.2. Seconde critique : la dérive du système	742
5.3. Troisième critique : un système qui n'incite pas à la prévention	743
5.4. L'utilisation des primes pour la prévention : le Fonds Barnier	744
Conclusion	747
Anneres	751

Liste des sigles et abréviations

AFEPTB: Association française des EPTB
ASA: Association syndicale autorisée
ASF: Association syndicale forcée
BAP: Bulletin d'alerte précipitations
BCT: Bureau central de tarification

BRAM: Bulletin régional d'alerte météorologique

BRP : Bulletin régulier de précipitations

CARIP: Cellule d'analyse des risques et d'information préventive

CCR : Caisse centrale de réassurance

CETE : Centre d'études techniques de l'équipement cGCT : code général des collectivités territoriales

CIR : Cellule interministérielle de reconstruction (catastrophe du

Gard, 2002)

CIRCOSC: Centre interrégional de coordination des opérations de

sécurité civile

COAD : Centre opérationnel d'aide à la décision CMIR : Centre météorologique interrégional DCE : Directive cadre sur la politique de l'eau

DCS: Dossier communal synthétique

DDRM : Dossier départemental des risques majeurs DICRIM : Dossier communal des risques majeurs

DIG: Déclaration d'intérêt général

DIREN: Direction régionale de l'environnement

DIPCN: Décennie internationale pour la prévention des catastrophes

naturelles

DPF: Domaine public fluvial

EPCI: Établissement public de coopération intercommunale

EPIDIS: Établissement public interdépartemental d'incendie et de

secours

EPTB: Établissements publics territoriaux de bassin FNGCA: Fonds national de garantie des calamités agricoles

GAES: Groupe d'appui et d'expertise scientifique

GIEC: Groupe intergouvernemental sur le changement climatique

IFEN: Institut français de l'environnement

InVS: Institut de veille sanitaire

MATE : Ministère de l'Aménagement du territoire et de

l'Environnement

MEDD: Ministère de l'Écologie et du Développement durable NFIP: National Flood Insurance Program (États-Unis)
PADD: Projet d'aménagement et de développement durable PAPI: Programme d'actions de prévention des inondations

PCS: Plan communal de sauvegarde

PER: Plan d'exposition aux risques naturels

PHEC: Plus hautes eaux connues
PIG: Projet d'intérêt général
PLU: Plan local d'urbanisme
POS: Plan d'occupation des sols

PPMS : Plan particulier de mise en sécurité PPR : Plan de prévention des risques naturels

REX: Retour d'expérience

RDAC: Règlement départemental d'annonce de crues

SAC : Service d'annonce des crues (dorénavant remplacé par les SPC)

SAGE: Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territorial

SDPRM : Sous-direction de la Prévention des risques majeurs (MEDD) SIACEDPC : Service interministériel des affaires civiles et économiques de

la Défense et de la Protection civile

SIDPC : Service interministériel de Défense et de Protection civile

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SIG: Système d'information géographique

SHAPI: Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision

des inondations

SPC: Service de prévision des crues (remplace les SAC)
SRU: Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain
TDENS: Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles

UNDRO: United Nations Disaster Relief Office